

L'exploitation du loup-marin et son incidence sur l'occupation de la côte par les Montagnais de la Traite de Tadoussac, au XVIIIe siècle

Seal Hunting and its Implications for the Occupation of the Shores of the St. Lawrence River by the Montagnais at the Tadoussac Trading Post during the 18th Century

Daniel Castonguay

Volume 33, numéro 1, 2003

La chasse au phoque, une activité multimillénaire

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082803ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082803ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Castonguay, D. (2003). L'exploitation du loup-marin et son incidence sur l'occupation de la côte par les Montagnais de la Traite de Tadoussac, au XVIIIe siècle. *Recherches amérindiennes au Québec*, 33(1), 61–72.
<https://doi.org/10.7202/1082803ar>

Résumé de l'article

Les sources du XVIIIe siècle contiennent de nombreuses informations touchant la chasse au loup-marin par les Montagnais. À l'époque, les Français soulignent l'importance de l'activité en distinguant, au sein de la population autochtone qui occupe le versant nord du Saint-Laurent, deux grands sous-groupes appelés respectivement « Sauvages du bord de la mer » et « Sauvages des terres ». Cette situation diffère de celle qui peut être reconstituée à partir des sources du XVIIe siècle, qui font peu référence à la chasse des mammifères marins par les Montagnais et n'associent aucune population spécifiquement au milieu marin. La confrontation des documents historiques indique que des changements importants se sont produits à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe : le développement de l'exploitation commerciale du loup-marin et la diminution des originaux amènent une partie des Montagnais à chasser le phoque plus intensivement et à prolonger leur occupation sur la frange côtière du fleuve Saint-Laurent.



L'exploitation du loup-marin et son incidence sur l'occupation de la côte par les Montagnais de la Traite de Tadoussac, au XVIII^e siècle¹

**Daniel
Castonguay**

Castonguay,
Dandenault et
Associés, inc.

LES SOURCES DU XVII^e SIÈCLE tiennent peu compte du loup-marin et de son exploitation par les Montagnais de la Traite de Tadoussac. Par contre, ce mammifère marin est, de toutes les ressources présentes sur la Haute-Côte-Nord, celle dont l'exploitation est la mieux documentée dans la première moitié du XVIII^e siècle. L'analyse comparative des sources historiques montre que l'attention manifeste qui est alors portée à cette ressource traduit une modification significative du mode de vie des populations qui résident en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Dans ce texte, nous privilégions le recours à des nombreuses références aux documents d'époque pour rendre compte de l'exploitation des ressources fauniques, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, par les Montagnais de la Traite de Tadoussac. Afin de mettre en évidence les transformations survenues au cours de cette période, un intérêt particulier est porté à 1) l'exploitation du loup-marin à des fins d'échange et de subsistance; 2) son exploitation saisonnière par les Montagnais; 3) l'identification des groupes associés à sa chasse. Et comme c'est la lecture des sources du XVIII^e siècle qui invite à se questionner sur le statut économique du loup-marin pour les Montagnais et pour les traiteurs, nous procédons à rebours dans l'exposition des faits. Dans un premier temps, nous faisons la synthèse des informations faisant référence au XVIII^e siècle pour les confronter, dans un deuxième temps, à celles que nous livrent les documents du siècle précédent.

Cette étude fait aussi écho à un article portant sur les Montagnais de la

Traite de Tadoussac au XVIII^e siècle et publié antérieurement dans cette revue (Castonguay 1989). Il tient compte de l'apport de recherches subséquentes qui ont abordé le thème de la chasse au phoque par les Montagnais aux XVII^e et XVIII^e siècles (principalement Bernard 1998 et Dufour 1996). Il intègre aussi les informations contenues dans la relation du voyage effectué en 1731 par Louis Aubert de LaChesnayé dans les postes de la Traite de Tadoussac, document qui n'avait pas été encore étudié d'un point de vue ethnohistorique².

LES PREMIÈRES INITIATIVES : LES CANADIENS ET LA CHASSE AU LOUP-MARIN ENTRE 1640-1700

Les premières mentions de chasse au loup-marin à des fins de commerce par des habitants de la colonie datent de 1648. Cette année-là, Abraham Martin se rend à l'île Rouge, près de la rive sud du Saint-Laurent en face de Tadoussac, pour chasser le mammifère marin (Bernard 1998 : 71). L'année 1650 voit la formation d'une association d'entrepreneurs dans le dessein de poursuivre la chasse au loup-marin au même endroit (Bennett 1967 : 244; Campeau 1975 : 99-100; Hamelin 1967 : 458). Si l'un d'entre eux, François Byssot, juge plus rentable de déplacer ses activités plus en aval sur le Saint-Laurent, un autre, Louis Couillard de Lespinay, continue d'exploiter la ressource dans la région et obtient même, à cette fin, la cession de l'île Rouge en 1663.

L'intérêt pour l'exploitation du loup-marin paraît bien établi dans la colonie

dans les années 1660. Le projet de développer les pêcheries et d'établir une huilerie apparaît dans la correspondance coloniale à partir de 1665, et celui préconisant l'exportation de l'huile qui, déjà, est vue comme une solution de rechange au commerce des pelleteries jugé de faible profit, en 1667 (Bernard 1998 : 73-74). Au cours de ces années, la chasse au loup-marin est suffisamment soutenue le long du Saint-Laurent en aval de Québec pour susciter ce commentaire de Pierre Boucher, dans la description qu'il donne des richesses de la colonie :

Il y a quantité de loups marins vers Tadoussac, et descendant plus bas : l'huile en est excellente non seulement à brûler mais à beaucoup d'autres choses ; ils sont fort aisés à attraper, la peau sert à beaucoup d'usages. (Boucher 1964 : 75, cité dans Lepage 1984 : 12)

Plusieurs marchands ou entrepreneurs de la colonie, comme Charles Aubert de La Chesnaye, Charles Bazire et Denis Riverin, se sont intéressés à la mise en valeur des ressources marines tout en détenant la location de la Traite de Tadoussac, entre 1660 et 1700 (Zoltvany 1969 : 33-34; Nish 1969 : 600-601). Leur administration correspond à l'établissement du réseau de traite à l'intérieur du Saguenay et le long du fleuve Saint-Laurent (Bouchard 1989 : 101-127; Tremblay 1984 : 149-155). On peut penser qu'ils ont manifesté de l'intérêt envers la chasse au loup-marin et l'extraction de l'huile à partir de sa graisse. La livraison en petite quantité de peaux et d'huile de loup-marin offertes en guise de présents à la mission de Tadoussac suggère l'existence d'une production, sans doute limitée et destinée au marché local, dans les années 1680 et 1690 (Larouche 1972 : 141, 143, 165).

Au début des années 1700, soit pendant le bail de François Hazeur, les informations sur l'exploitation du loup-marin à des fins de commerce dans les postes côtiers de la Traite de Tadoussac deviennent plus précises. Les bilans financiers relatifs aux opérations de ce marchand connu de la colonie, pour les années 1701-1704, et l'inventaire du poste de Tadoussac dressé en 1708, à l'occasion de son décès, attestent que l'on y chassait le loup-marin pour en extraire de l'huile : retours en peaux et huile, nombre de chaudières pour la fonte de la graisse et description d'une cave pour y ranger les barriques (ANQ, C11A, 1701-1704; Fortin 1978, doc. 414 : 16 et ss.). Hazeur loue les postes de la Traite à un moment où le marché du castor est saturé et où l'économie de la Nouvelle-France s'ouvre véritablement aux échanges réguliers avec l'extérieur, deux facteurs qui incitent les entrepreneurs de la colonie à chercher des sources de profit dans d'autres entreprises (Mathieu 1981 : 13-16; Bilodeau *et al.* 1971 : 160-162). Si le mérite qui lui est attribué d'avoir inauguré le commerce de l'huile de loup-marin dans les postes de la Haute-Côte-Nord demande à être étayé davantage, il est légitime de penser que Hazeur ait tenté de hausser, pour rentabiliser son entreprise, la production de l'huile de loup-marin à un niveau permettant son exportation (voir Dufour 1996 : 202).

François Hazeur aurait ainsi joué, sur la haute côte nord du Saint-Laurent, un rôle semblable à celui de Le Gardeur de Courtemanche sur la côte du Labrador, à la même époque. Celui-ci est, en effet, le premier concessionnaire français à y pratiquer la pêche du loup-marin, à l'aide de parcs et de filets, dans l'intention de faire le commerce de ses produits. Les sources font même part explicitement de ses tentatives infructueuses d'intéresser les Montagnais à pratiquer cette activité à la baie Forteau (probablement à la baie de Blanc-Sablou), au

Tableau 1
Postes côtiers de la Traite de Tadoussac
et leurs dépendances (1727-1755)

POSTE	1727	1733	1737	1755
Tadoussac	X	X	X	X
Bon-Désir		X	X	
Anse-au-Quart				X
Îlets-Jérémie	X	X	X	X
Papinachois			X	
Pointe Betsiamites	X			
Sept-Îles (Moisie)	X	X	X	X
Moisie				X
Caouis		X		
Godbout		X	X	
Havre-Saint-Nicolas			X	X
Pointe-à-la-Croix		X	X	X

(Source : Castonguay 1987 : 69)

profit de son établissement (Charest 2001 : 26; Lepage 1984 : 27-30, 1989 : 60; Lunn 1986 : 130).

Après le bail de Hazeur, la Traite de Tadoussac connaît des années difficiles. Recherche du profit facile et gestion à court terme du commerce, contrebandiers, épuisement des ressources animales, tous ces facteurs contribuent au déclin de l'entreprise et provoquent la fermeture de plusieurs comptoirs, dont celui des Papinachois sur la côte, entre 1715-1718 (Bouchard 1989 : 149-156; Castonguay 1987 : 95-97; Dufour 1996 : 188-189).

Sous l'administration de François-Étienne Cugnet, qui l'administre de 1719 à 1737 en tant que directeur du Domaine et pour son propre compte entre 1737-1749, la Traite de Tadoussac renoue avec la rentabilité (Nish 1975 : 121 et ss). Rentabilité qui peut être attribuée à la gestion de Cugnet, mais aussi à la reprise économique et à la stabilité politique que connaît la colonie à partir des années 1720 (Castonguay 1987 : 129). Les documents de cette époque contiennent suffisamment d'information pour rendre compte, pour la première fois sous le Régime français, du fonctionnement de l'entreprise, de son organisation matérielle et de l'importance relative des différentes espèces animales dans ses revenus, dont celle du loup-marin.

L'EXPLOITATION COMMERCIALE DU LOUP-MARIN DANS LES POSTES DE LA TRAITE DE TADOUSSAC ENTRE 1720 ET 1755

Entre 1720-1755, le loup-marin est exploité sur la haute côte nord du Saint-Laurent dans les postes de Tadoussac, des Îlets-Jérémie et de Sept-Îles qui sont, avec Chicoutimi établi sur le Saguenay, les principaux comptoirs en opération au sein de la Traite de Tadoussac³. À l'époque, chacun de ces postes a son propre territoire. Si les documents administratifs sont peu explicites à ce sujet, la relation du voyage qu'exécute Louis Aubert de La Chesnaye le long du Saint-Laurent, du 4 juin au 18 septembre 1731, en témoigne. Cette année-là, celui-ci reçoit de l'intendant Hocquart le mandat de reconnaître les limites géographiques de la Traite et note, dans son journal, la portion de la côte qui est sous l'autorité du commis en charge du poste de Tadoussac :

l'étendu du poste sur le fleuve St Laurent a vingt quatre lieues
Depuis le cap a l'aigle jusqu'à la riviere port neuf laquelle

Tableau 2
**Importance relative des espèces principales (en £)
dans les revenus de la Traite de Tadoussac,
1735-1737 / 1745-1747**

ESPÈCES	1735-1737		1745-1747	
	REVENU	%	REVENU	%
Castor	16 906£	33 %	19 776£	35 %
Loup-marin	11 187£	22 %	14 059£	25 %
Martre	11 771£	21 %	11 746£	27 %
Loup-cervier	5 672£	11 %	7 035£	13 %
Autres	5 918£	14 %	4 299£	7 %
TOTAL	51 455£	100 %	56 835£	100 %

(Source : Castonguay 1987 : 84)

rivière prend Sa source dans un lac qui est environ a trente cinq lieues dans les terres et qui se nomme : aytomamy... (LaChesnaye 1731 : 10v)

Malheureusement, le voyageur manque de constance dans la rédaction de son rapport et n'identifie pas les limites des territoires qui relèvent des autres postes plus en aval. Toutefois, les inventaires des biens meubles et immeubles de la Traite de Tadoussac dressent la liste des établissements secondaires rattachés à chacun des postes principaux, entre 1727 et 1755, et fournissent des informations complémentaires (tab. 1). En tenant compte des informations provenant du journal de LaChesnaye et des inventaires des postes, on peut déterminer, ne serait-ce qu'approximativement, que la zone d'influence du poste des Îlets-Jérémie s'étend entre la rivière Portneuf et le petit établissement de Pointe-à-la-Croix, qui dépend du poste de Sept-Îles. On sait, par ailleurs, que la limite de ce poste est la même que celle de la Traite de Tadoussac, qui a été fixée, par une ordonnance de Hocquart émise en 1733 après le voyage de LaChesnaye, à la pointe du cap des Cormorans à « deux lieues » en aval de la rivière Moisie (Tremblay 1984 : 194).

Plusieurs de ces dépendances sont établies expressément pour l'exploitation du loup-marin. Le maintien de l'activité exige de plus l'emploi de tonneliers et d'autres engagés voués à

l'entretien des équipements destinés à la production de l'huile : fourneaux et chaudrons pour fondre la graisse, barriques pour conserver l'huile et caves ou hangars pour les entreposer. LaChesnaye témoigne des occupations de deux engagés au poste de Tadoussac qui s'affairent, lors de son passage le 29 juin 1731, à restaurer les équipements à Bon-Désir :

... nous avons passé à la maison de bon désir nous avons trouvé deux francois un tonelier et un masson pour raccommoder les fourneaux a fondre l'huile il ya deux maisons a bon désir dont une est fort jolye l'autre n'est pas neuve... (LaChesnaye 1731 : 14)

Le loup-marin est exploité pour son huile et sa peau⁴. Le père Laure, missionnaire dans la Traite de Tadoussac entre 1720-1738, décrit dans sa relation de 1730 deux techniques d'extraction de l'huile (Thwaites 1959, vol. 68 : 86 et ss.). La première consiste à faire fondre au soleil le gras animal placé dans un pressoir. L'huile ainsi produite est jugée la meilleure pour la tannerie. Selon la seconde technique, la graisse est déposée et fondue dans des chaudières chauffées par des fourneaux. Moins épaisse et plus claire que la précédente, cette huile sert de combustible pour les lampes ou à frire les aliments. Quant à la peau de loup-marin, si elle a déjà été utilisée dans la confection de manchons et de gants aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles, elle se passe en maroquin et sert à couvrir des malles, des coffres et des meubles, au siècle suivant (Allaire 1999 : 61 et 186; Lacoursière 1995 : 242; Lunn 1986 : 131).

La vente de l'huile et des peaux de loup-marin rapporte entre 10 000 et 15 000 £ et compte pour 20 à 25 % de la recette totale de la Traite de Tadoussac (tab. 2)⁵. Des trois postes côtiers, le poste de Tadoussac est le plus gros producteur de peaux (de 35 à 45 %) et de barriques d'huile (de 40 à 50 %). Son apport représente ainsi entre 40 et 50 % de la valeur totale tirée de cette espèce (tab. 3). La production de l'année 1747, malheureusement la seule année pour laquelle une information est suffisamment détaillée pour calculer la contribution relative des espèces pour chacun des postes, indique que le loup-marin procure près de 70 % du revenu du poste de Tadoussac, cette année-là (tab. 4).

Hocquart établit, en 1732, la valeur des peaux de loups-marins à trois castors (ou 3 livres), la même que celles du caribou. Ces peaux sont selon l'intendant :

Tableau 3
Retours en huile et peaux dans les postes de la Traite de Tadoussac en 1742, 1746 et 1747

	TADOUSSAC			ÎLETS-JÉRÉMIE			MOISIE			REVENU TOTAL		
	1742	1746	1747	1742	1746	1747	1742	1746	1747	1742	1746	1747
Barriques nb	75	97	86	50	48	42	56	54,5	38	181	199,5	166
£	6272	5251	4911	4181	2598	2399	4683	2950	2170	15136	10799	9480
Peaux nb	672	635	522	568	585	177	239	663	1240	1459	1362	
£	1197	785	577	1012	723	196	296	733	2209	1804	1506	
<i>Abisquoy*</i>			3									
Revenu / poste	7469	6036	5488	5193	3321	2595	4683	3246	2903	17345	12603	10986
Poste / rev. total	43 %	48 %	50 %	30 %	26 %	24 %	27 %	26 %	26 %	100 %	100 %	100 %

(Sources : C11A 1746-1747 : 356 et ss; 1742 : 218 et ss.)

* Montage de peaux cousues. On rencontre aussi le terme *abaquoy* dans la documentation (C11A 1746-1747 : 357). Ces termes propres au vocabulaire de la traite des fourrures sont des emprunts au terme montagnais *apakuan*, qui, selon le père Laure, signifie « couverture d'une maison » (Cooter 1988 : 240). On trouve aussi le terme *abak8an / nit-abisk8an* dans Angers et al. (1974 : 5).

Tableau 4
Revenus (en £) par espèce et par poste en 1747

ESPÈCES	TADOUSSAC	ÎLETS-JÉRÉMIE	MOISIE	CHICOUTIMI	MALBAIE	TOTAL
Carcajou	7	78	52	46	7	189
Caribou		352	244			596
Castor (lb)*	1544	4114	3068	11278	190	20194
Rognon (brq)**	73	37	37	73		220
Loup cervier	546	781	47	2935	343	4652
Loup de bois			5			5
Loup-marin						
huile	4911	2399	2170			9480
peaux	577	196	733			1506
Loutre	92	292	200	1121	11	1717
Martre	396	1915	2261	7416	13	12000
Ours et ourson		124	18	194	18	353
Pécand				5		
Renards		39	46	13	7	104
Total	8147	10326	8880	23081	587	51016
Loup-marin/ revenu	67 %	25%	33 %	-	-	-

* Livre pesant ** Barrique
(Source : C11A 1746-1747 : 356-357)

... ce qu'il y a de plus désavantageux dans la Traite pour le peu de débit qu'on en trouve, les unes et les autres ne se vendent que difficilement à quarante sols pièce les unes dans les autres, et il faut attendre trois ou quatre ans pour en trouver la vente, on ne peut cependant point les refuser aux Sauvages parce qu'ils iroient les porter ailleurs et en même temps leurs autres pelleteries... (C11A 1733 : 360v-361)

Quant à la valeur de l'huile, Hocquart ajoute :

Les huiles sont reçues à quatre pots par castor. C'est encore une marchandise sur laquelle il n'y a point de profit. La barrique de cent vingt pots revenant à trente castor, contre plus de quatre vingt livres compris le fust, et les frais de tonnelier et de transport... (C11A 1733 : 361)

Joseph-Étienne Cugnet fait part des interventions qu'il conviendrait de prendre pour accroître les revenus de l'entreprise vers la fin des années 1740. Pour Cugnet, l'organisation de la chasse au loup-marin a atteint alors sa capacité de production maximale et l'activité est peu susceptible de connaître de développements importants sur la Haute-Côte-Nord. Son rendement dépend de l'abondance, variable selon les années, de la ressource et de l'approvisionnement des postes en poudre :

La chasse au loup-marin n'est susceptible d'aucune augmentation. Elle sera toujours du même produit à peu près selon que le loup-marin sera plus ou moins abondant. Chaque année, elle aurait été plus avantageuse cette année

qu'elle n'a été depuis longtemps s'il y avait eu de la poudre dans les postes... (C11A 1746 : 244⁶)

Cependant, quelques informations, éparpillées ici et là dans la documentation, démontrent que la rentabilité de l'exploitation de la ressource exige, de plus, une participation active du personnel engagé dans les postes, qui voit à l'identification de nouveaux sites de chasse et à l'encadrement de la chasse autochtone. La Chesnaye (1731 : 11) rapporte les propos du commis du poste de Tadoussac qui lui fait part de son intention d'exploiter les battures de la rivière aux Outardes où, dit-on, les mammifères marins se prélassent au soleil, en grand nombre. L'intendant Hocquart en 1733, dans le mémoire où il décrit le Domaine du Roi, insiste sur la nécessité d'avoir dans les postes des commis « entendus » à la chasse au loup-marin (C11A 1733 : 370 et 372 et dans un autre document, il évoque la « tuerie du loup-marin » que les exploitants du poste de Sept-Îles « font faire au fusil le long de la côte par les sauvages » (C11A 1734 : 127).

Pour sa part, le père Coquart, en 1750, écrit que, depuis la prise en charge du poste de Tadoussac par le commis François Doré, la production du loup-marin se fait plus régulière (Thwaites 1959, vol. 69 : 94). Le missionnaire livre une autre information qui met plus en évidence les pressions que le commis du poste des Îlets-Jérémie est en mesure d'exercer annuellement auprès des Montagnais, pour qu'ils partent en forêt piéger les animaux à fourrure ou qu'ils demeurent sur le bord du fleuve pour chasser les mammifères marins : « Le commis peut en arrêter pour la mer de ceux qui ont continué de chasser dans le bois, à moins qu'il ait l'expérience que

Tableau 5
Sites de chasse au loup-marin identifiés par La Chesnaye et par Laure vers 1730

	LA CHESNAYE	LAURE
Bon-Désir	Réparation des fourneaux pour fondre la graisse	Chasse sur les glaces
Poste des Îlets-Jérémie	Chasse estivale	
Pointe Bersiamites		Chasse d'hiver
Baie de Papinachoï		Hivernement pour la chasse au loup-marin
Islet à l'Osier	Chasse aux premières glaces	
Rivière aux Outardes	Tuerie à faire sur les battures	
Pointe à la Croix	Barriques d'huile entreposées	Hivernement pour la chasse au loup-marin
Caouis	Coups de fusil provenant de chasseurs de loups-marins	
En aval des Caouis	Rencontre de Montagnais occupés à chasser le loup-marin en canot	

la chasse du bois soit plus avantageuse que celle de la mer. » (Thwaites 1959, vol. 69 : 108)

Les documents ne contiennent aucune information sur les moyens employés par les commis dans la gestion des activités d'exploitation des Montagnais. Toutefois, on peut penser ici qu'ils comptent sur la distribution à crédit des vivres et des marchandises (voir à ce sujet le cas du poste de Mingan au XIX^e siècle documenté dans Frenette 1986), en misant peut-être sur l'attrait que pouvait représenter pour les Montagnais la possession d'un fusil.

La participation des Montagnais à l'industrie du loup-marin ne se limite pas uniquement à l'acquisition de la ressource. Ils sont également engagés dans le traitement des peaux et dans la production de l'huile. Le père Laure, qui a passé les premières années de son ministère à hiverner parmi les Montagnais, à Bon-Désir, donne une description de la contribution respective des hommes et des femmes aux activités liées à l'acquisition et à la transformation de la ressource : les hommes chassent le loup-marin en mer et font fondre sa graisse, tandis que les femmes dépècent l'animal et dégraissent sa peau (Thwaites 1959, vol. 68 : 86 et ss).

Le loup-marin n'est pas non plus chassé uniquement à des fins d'échange. Il représente un substitut d'importance à l'original, dont on signale la rareté dans les premières décennies du XVIII^e siècle (Castonguay 1989 : 26-27). Les Montagnais consomment sa chair bouillie ou grillée sur le feu. Avec sa peau, ils confectionnent des vêtements, entre autres des bottes, des traits pour les attelages, de traînes de secours ou de sacs. Son huile est utilisée à la préparation d'une sauce d'accompagnement pour les aliments séchés, la viande d'original ou de caribou notamment, ou à la préparation des bouillies; elle peut aussi servir à l'éclairage (Castonguay 1987 : 39; Bernard 1998 : 114).

L'EXPLOITATION DU TERRITOIRE CÔTIER PAR LES MONTAGNAIS ENTRE 1720-1750

Le loup-marin se chasse aux environs des postes principaux de Tadoussac, des Îlets-Jérémie et de Sept-Îles et en d'autres endroits le long de la côte. Les documents laissés par LaChesnaye (1731) et Laure (Thwaites 1959, vol. 68; Laure 1731) identifient différents sites de prélèvement exploités par les chasseurs montagnais. Bien que l'inventaire de ces sites ne soit certainement pas complet, il montre l'étalement de l'activité entre Tadoussac et Sept-Îles, au début des années 1730 (tab. 5).

Les Montagnais chassent surtout le phoque commun et le phoque du Groenland, espèces dont les populations sont suffisamment importantes pour

justifier une exploitation destinée au commerce et à la subsistance. Le père Laure donne les termes montagnais utilisés pour les nommer dans son *Apparat français-montagnais* composé en 1726 (Cooter 1986). Ce dictionnaire, qui renferme de nombreuses informations pertinentes touchant les pratiques et les croyances des Montagnais au XVIII^e siècle, contient plusieurs autres termes ou expressions qui se rapportent au loup-marin, aux différentes parties de son anatomie, à son comportement ou à ses conditions de capture (voir encadré). Le tout se lit avec agrément et se présente, de notre point de vue, comme un complément intéressant à la relation rédigée en 1730.

La seule technique de chasse qui est décrite dans la documentation est celle qui se fait, en eau libre et sur la glace, en canot et avec des fusils. On imagine les équipes de chasse composées du chef de famille, à qui revient la tâche d'abattre les loups-marins et qui se fait assister d'un de ses enfants en âge de manier l'embarcation ou peut-être parfois de son épouse (Thwaites 1959, vol. 69 : 96; voir aussi l'article de Paul Charest

Encadré

VOCABULAIRE TOUCHANT LE LOUP-MARIN TIRÉ DE L'APPARAT FRANÇAIS-MONTAGNAIS DU PÈRE LAURE (1726)

le loup-marin tué a coulé à fond	kusabeu (astchiku), uachtauekutchinu (astchiku), attimipatiu (astchiku)
je chasse au loup-marin (sur l'eau)	ni-natauastchikuan, ni-natauastchikuehen
cuir, peau de loup-marin	astchiku-uéian
le loup-marin surnage	muskahagutchinu
le loup-marin est au fond	kasabeu astchiku
j'écorche du loup-marin	ni-pakuanastchikuan
le loup-marin gras flotte sur l'eau	ka uirinut kuskahagussinu pipichtahagutsinu
je vais sur le fond (en mer à la chasse au loup-marin)	nit-agumuchtauan, agumuchtauu
le loup-marin dort sur la glace	apiskuapiuets astchiku
il y a des loups-marins sur les glaces	apiskuapiuets astchikuets
loup-marin	astchiku pl. –ets aschiku pl. –ets
loup-marin d'esprit	rinatsiku
loup-marin brasseux	uruatsiku
peau de loup-marin	astchikueian
ses pattes	astikutitchi
ses nageoires	astikuchit –a
sa queue	astiku-uarui, uchuai astchiku
sa graisse	uirin
loup-marin, je chasse	ni-natauastchikuan,
aux loups-marins	ni-natauastchikuehen
je vais à la chasse du loup-marin	ni-natauastchikuehen
allez sur le fond au loup-marin	natauastchikuechimun augumuchtaueku (impér.) de : je vais sur le fond, nit-agumuchtauan
en canot, je poursuis le loup-marin	ni-nauastchikuan
sac de loup-marin	astchikue-miuech pl. miuata

Tableau 6

Production de barriques d'huile et nombre de canots alloués à la chasse au loup-marin dans la Traite de Tadoussac 1730-1750

POSTE	1731	1735	1736	1737	1742	1745	1746	1747	1750
Tadoussac	75				76		86	97	
Îlets-Jérémie	30				50		42	48	
Moisie	?					55		38	55
Total (barriques)	> 105	217	157	132	181	220	166	200	150
Nb de canots*	> 11	23	17	14	19	23	18	21	16

* Ratio de 9,4 barriques par canot

dans ce numéro). L'utilisation du fusil présente probablement un avantage sur celle des armes traditionnelles (Bernard 1998 : 117). L'importance qu'accorde Cugnet à l'approvisionnement des postes en poudre met en évidence l'apport indiscutable des armes à feu dans la production d'un volume de récolte satisfaisant et on est tenté de leur attribuer en partie une responsabilité dans l'expansion que connaît la chasse au loup-marin au XVIII^e siècle (André Dandenault, comm. pers. 2002).

Les Montagnais rattachés au poste de Tadoussac sont les plus spécialisés dans la chasse au loup-marin. Hocquart écrit qu'ils le chassent en toutes saisons, mais surtout en hiver (C11A 1733 : 362v). L'anse de Bon-Désir est un lieu propice à la chasse hivernale parce que l'eau n'y gèle pas en hiver. Les chasseurs vont y traquer le loup-marin qui se pose sur les glaces, par temps calme. La capacité du canot limite à deux ou trois le nombre de bêtes que l'on peut embarquer par voyage (Bernard 1998 : 121).

Pour sa part, LaChesnaye (1731 : 11 et 13) relève dans son journal le nombre de chasseurs rassemblés à Tadoussac et le produit du poste en huile et peaux de loup-marin, l'année de son voyage. On apprend ainsi que le poste compte cette année-là huit chasseurs de loup-marin et que leur production s'élève à 75 barriques d'huile et 700 peaux. LaChesnaye tient probablement compte ici uniquement des chefs de famille qui, au sein de chaque équipe de chasse, tirent la bête au fusil à bord du canot. La production annuelle moyenne par canot, ou par chef de famille, se situe donc autour de 9,4 barriques et 87,5 peaux, en 1731.

Le ratio du nombre de peaux par barrique, qui est de 9,3, correspond à l'estimation que donne le père Coquart dans son mémoire, où il écrit que de neuf à dix bêtes peuvent produire une barrique⁷. La production de barriques est un indicateur plus fiable de l'effort de chasse que le nombre de peaux. Comme l'indique Coquart, le nombre de peaux échangées est habituellement inférieur au nombre de bêtes abattues, car les Montagnais en consomment, dans une proportion d'environ 40 %, pour se chauffer et confectionner des vêtements pour leurs enfants (Thwaites 1959, vol. 69 : 94). La quantité de barriques produites, pour les années où cette donnée est disponible, varie entre 132 et 220 barriques. Donc, en retenant le ratio de 9,4 barriques par canot, on obtient un effectif qui oscille entre 14 et 23 canots, représentant de 28 à 46 personnes, pour l'ensemble des trois postes côtiers (tab. 6).

LaChesnaye voyage pendant l'été. Son journal constitue l'un des rares documents à relater les activités des Amérindiens pendant cette saison et vient compléter les écrits du père Laure qui,

eux, se réfèrent surtout à l'hiver. Ainsi, rend-il compte de l'exploitation estivale du loup-marin (sans toutefois préciser si elle est destinée à la subsistance ou au commerce), en signalant, le 19 juillet, la présence de Montagnais qui chassent les mammifères marins au fusil et en canot, dans les environs des Caouis et en d'autres endroits plus en aval sur le fleuve Saint-Laurent.

... je craignais ne pouvoir doublé le caouy quand nous avons Été à terre nous avons entendue tirer plusieurs coups de feu dans le fond de la baye nous avons jugé que cestait des Sauvages qui estait à la chasse au loup marin...

... fesant route sur les quatre du soire nous avons vue un canot dsavage qui fesait la chasse du loup marin il est venu à nous et nous adit qu'il estoit le dernier canot partie Des Sept-Illes... (LaChesnaye 1731 : 25v)

Il témoigne aussi du fait que l'économie des Montagnais des Îlets-Jérémie est plus diversifiée que celle des Montagnais de Tadoussac, comme l'indique succinctement ce passage tiré de son journal :

ils vivent ordinairement de loup marin pendant lété, l'hiver ils prennent des castor, portquippique qui mange outre cela il y a aud. Poste six famille qui sont continuellement à chasser dans les terres. Ceux-là vivent de caribou... (LaChesnaye 1731 : 17)

Toujours à propos des Montagnais des Îlets en 1750, Coquart se montre encore une fois plus précis. Il écrit dans son mémoire qu'ils commencent la chasse au loup-marin à l'apparition des glaces et qu'ils la poursuivent jusqu'aux Rois (6 janvier) ; ils la reprennent ensuite vers le 15 mars pour la terminer à la disparition de la glace sur le fleuve. Ils passent la période intermédiaire, soit les temps les plus froids de l'hiver, à chasser dans les bois (Thwaites 1959, vol. 69 : 106-108). L'intendant Hocquart explique pourquoi l'activité est interrompue durant une bonne partie de l'hiver en aval de Bon-Désir :

La chasse du loup marin se fait à la pointe des Bersiamites dans l'automne et dans le printems on ne peut la faire l'hiver parce que les ances gèlent et qu'on ne peut s'y embarquer pour aller au large chercher le loup marin sur les glaces qui dérivent le long du fleuve... (C11A 1733 : 364)

Les sources ne donnent pas un inventaire complet des espèces exploitées par les Montagnais. La plupart du temps, elles portent aussi, à l'exception du loup-marin, peu d'attention aux techniques d'acquisition qu'ils emploient et aux régions qu'ils fréquentent. Le journal de Louis Aubert de LaChesnaye contient cependant des informations à propos du castor et du saumon, qui, mises en relation avec celles qui portent sur le loup-marin, viennent étayer l'existence d'un mode de vie côtier basé sur l'acquisition des ressources de la mer et de la forêt. Fait intéressant à noter, ces deux espèces peuplent les rivières et ce n'est pas un hasard si LaChesnaye les mentionne dans son journal. En effet celui-ci, en vertu du mandat que lui a confié l'intendant Hocquart, doit porter une attention particulière aux voies d'eau et évaluer jusqu'à quel point elles sont navigables et peuvent donner accès à l'intérieur des terres (C11A 1733 : 300v).

Tableau 7

Utilisation des rivières d'après le journal de voyage de Louis Aubert de LaChesnaye (1731)

RIVIÈRE	CASTOR	SAUMON ET AUTRES ACTIVITÉS
Fleuve Saint-Laurent		
<i>Rivière aux Canards</i>	Chasse	Peu navigable
<i>La rivière du moulin baude</i>	Chasse au castor sur 2 lieues	
<i>Rivière à l'escoumin</i>		Saumon dans la saison
<i>Petite rivière en aval de l'illet à l'escoumin</i>		Navigation en canot
<i>Rivière Louramane</i>	Chasse	Non navigable
<i>Le Saut au mouton</i>	Chasse	
<i>Le Saut au cochon</i>	Chasse	
<i>Rivière des papinachois</i>	Chasse	Non navigable
<i>Rivière Godbou</i>	Pêche au castor plus haut du saut l'espace de 4 à 5 lieues	Pêche au saumon au dard à une chute à 1/2 lieue de son embouchure
Rivière Saguenay		
<i>Rivière au Castor noir</i>	Chasse	Non navigable
<i>Rivière S^{te}. Marguerite</i>	Chasse	
<i>Rivière de l'ance St. Jean</i>	Chasse	

LaChesnaye fait ainsi un relevé de la plupart des cours d'eau qu'il rencontre le long du fleuve Saint-Laurent et du Saguenay. Il nomme évidemment les grandes rivières comme la Betsiamites, la rivière aux Outardes et la Manicouagan, mais il s'intéresse aussi aux plus petites qui, contrairement aux précédentes, ne permettent pas de pénétrer profondément à l'intérieur de la forêt parce qu'elles ne sont pas navigables ou, selon l'expression qu'il emploie, ne *portent point canot*. La plupart de ces cours d'eau sont associés à la chasse au castor et quelques-uns d'entre eux à la pêche au saumon (tab. 7).

À propos du castor, LaChesnaye cite, entre autres, les rivières Papinachois, Louromane et du Sault au Cochon :

La rivière des Papinachois n'est point navigable en canot décorce les sauvages ni vont que pour chasser des castors... (1731 : 19)

Deux lieux plus bas que les ilets à l'escoumin il y a une petite rivière qui ne porte point canot et que l'on nomme la rivière louromane, cependant les sauvages vont dedans pour y faire la chasse au castor... (1731 : 63)

... rivière Saut au Cochon dont la scute tombe au bord du fleuve st. Laurent. Il y a deux scut à ce saut... les sauvages font portage a cet premiers Sault et puis il vont dedans à la chasse au castor... (1731 : 57)

Les mentions relatives à la pêche au saumon par les Montagnais que contient le journal de LaChesnaye sont d'autant plus intéressantes que les références à l'exploitation de cette ressource, et plus encore celles qui identifient une technique traditionnelle de pêche utilisée par les Amérindiens, sont rares dans la première moitié du XVIII^e siècle.

Pour la pêche au saumon il mentionne donc les rivières Godbout et L'Escoumin :

... elle ne porte canot qu'environ demie lieue parce qu'il y a un saut à cette distance qui empêche d'aller plus loin les sauvages y vont par dedans les bois au dessus du saut pour y darder des saumons qu'il y a en quantité... (1731 : 30)

Au nord de la pointe de l'escoumin a environ un quart lieu il y a une petite rivière que l'on nomme la rivière à l'escoumin. La dite rivière ne porte point canot, on prend beaucoup de saumon dans la saison... (1731 : 65)

Le peu de débouché que trouve le saumon dans la colonie et dans la métropole explique pourquoi son exploitation demeure limitée dans les postes de la Traite (Dufour 1996 : 203). Hocquart rend compte du peu d'intérêt que suscite cette ressource pour le commerce lorsqu'il souligne, dans son mémoire de 1733, qu'on renonce à développer davantage la pêche qui se fait dans la rivière Moisie, même si l'on connaît l'abondance du poisson dans l'un de ses affluents, la rivière Nipississ :

On pourrait y faire aussy une pesche de saumon très abondante dans la rivière pacaameschame, on n'y sy attache point à cause du peu de débit de cette marchandise dont on ne trouve plus la défaite quand il y en a plus de douze ou quinze barriques à Québec. (C11A 1733 : 364v-365. Voir aussi C11A 1734 : 128⁸)

L'utilisation de ces petites rivières est tout à fait à conforme à l'économie d'une population qui pratique la chasse au loup-marin l'année durant ou une bonne partie de l'année et qui, de ce fait, ne dispose pas suffisamment de temps pour entreprendre de longs voyages à l'intérieur de la forêt. Cette population est désignée comme celle des *Montagnais de la mer* au XVIII^e siècle.

« GENS HABITANS AU BORD DE LA MER »

Les archives du XVIII^e siècle font à plusieurs reprises référence aux familles montagnaises qui occupent régulièrement le bord du fleuve Saint-Laurent. Sur la carte rédigée par le père Laure, datée du 23 août 1731, on peut lire le passage suivant, qui partage la population amérindienne de la Traite de Tadoussac entre ceux qui fréquentent le bord de la mer, d'une part, et l'intérieur des terres, d'autre part, tout en attirant l'attention sur leur affinité linguistique et leur connaissance de la langue française⁹.

Tous ces Sauvages du Domaine parlent presque le mem langage, aux terminaisons près; Qui scait bien les racines des mots Algonkins ou Montagnez se met, avec un peu d'étude et d'application, en etat d'entendre et de se faire entendre partout icy en peu de tems... Aucun sauvages des Terres n'entend brin de François, et c'est fable de dire qu'aucun de la mer peut suivre le moindre entretien en notre langue. Quelques uns entendent assez le manège ordinaire pour débarquer, faire du feu ou chaudière; en un mot ils sçavent l'art d'entendre ce qu'on veut d'eux à certains signes etc. (Laure 1731)

Le père Laure avait, quelques années avant de confectionner cette carte, consigné dans un dictionnaire le terme utilisé par les Montagnais, et son équivalent en français, pour désigner les familles vivant au bord de la mer : *Unipeguriuet* gens, 'habitans au bord de la mer' (Cooter 1986 : 536). Curieusement, le missionnaire n'a pas relevé dans le même ouvrage de terme servant à nommer les familles de l'intérieur. Peut-être est-ce

Tableau 8

Chefs montagnais dans les postes côtiers de la Traite de Tadoussac (1720-1755)

GROUPE/POSTE	NOM	DATE DE LA MENTION
Tadoussac	Thomas	1721 (décès en 1732)
	Nicolas	1746
Îlets-Jérémie	Nicolas Kapichichy	1727
Sept-Îles	Jean-Baptiste Nastaskimitch8	1743
	Mitch8	
	Antoine Kok8ae8	1755
Pointe-à-la-Croix	Antoine Namicha8htach	1743

(Source : Castonguay 1987 : 30)

signe que l'existence d'une population vivant au bord de la mer apparaissait comme un fait nouveau ?)

Quoi qu'il en soit, l'intendant Hocquart, en 1733, utilise lui aussi ces deux référents géographiques; il le fait d'ailleurs de façon plus précise pour le poste des Îlets-Jérémie que pour les deux autres postes, pour recenser la population qui forme la clientèle de la Traite de Tadoussac. Ainsi, il attribue à Tadoussac douze chefs de familles qui sont l'année durant au bord de la mer, aux Îlets-Jérémie vingt chefs de familles dans les terres et vingt-quatre autres au bord de la mer, et à Sept-Îles, quarante chefs de familles qui habitent tant dans les terres que sur le bord de la mer. Le recensement de Hocquart compte 96 chefs de familles pour les postes de Tadoussac, des Îlets et de Sept-Îles, soit 40 % des chefs de familles dénombrés (243) pour l'ensemble du territoire compris à l'intérieur du Domaine du Roi¹⁰.

Parmi cette population, au moins trente-six familles (douze à Tadoussac et vingt aux Îlets-Jérémie) peuvent être immédiatement associées à la mer. Cependant, leur nombre réel doit être supérieur et se situer probablement autour de soixante, puisqu'on peut penser qu'au moins la moitié des quarante familles du poste de Sept-Îles appartiennent au groupe dit de la mer. Ce poste réunit, en effet, les familles qui habitent la région de Sept-Îles et de ses environs, ainsi que celles qui sont à Pointe-à-la-Croix, deux groupes qui sont suffisamment bien établis et importants pour que le nom de leur chef respectif apparaisse dans les documents de l'époque (tab. 8).

Une famille comprenant de quatre à cinq personnes, la population des Montagnais de la mer à laquelle Hocquart se réfère peut être évaluée à environ trois cents personnes, soit approximativement 60 % de la clientèle amérindienne des postes de la Côte. Or, cet effectif est en importance trois fois supérieur à celui des familles des chasseurs de loups-marins — quelque vingt chefs de familles — qui comptent entre quatre-vingts et cent personnes, selon l'estimation faite à partir du ratio de production des barriques d'huile calculé précédemment (tab. 9). Il appert donc que, même si les Montagnais de la mer sont associés à la chasse au loup-marin, la plupart ou du moins une proportion importante d'entre eux pratiquent des activités autres, comme la construction de canots, les expéditions en vue d'approvisionner les postes de l'intérieur, et, surtout, le piégeage des animaux à fourrure.

Plus d'une vingtaine d'années après l'emprunt aux Montagnais de l'expression « Montagnais de la mer », le père Coquart

éprouve la nécessité d'utiliser un nouveau terme, celui de « domiciliés », pour marquer la plus grande dépendance que manifestent une partie des familles côtières envers le poste des Îlets-Jérémie (Thwaites 1959, vol. 69 : 108-110). Ce terme rappelle l'expression *Homeguard Indians* en usage à la même époque chez les engagés de la Hudson's Bay Company pour désigner les Cris qui gravitent autour des postes de la compagnie, contribuent à leur entretien et se livrent à la chasse aux oies sauvages (Francis et Morantz 1983 : 41 ; Morantz 1983 : 38).

La population côtière recensée par Hocquart est sans doute composée principalement de Montagnais. Cependant, la présence de Micmacs, familiers avec le milieu marin et la construction de canots adaptés à la navigation en mer (Clermont 1986 ; Marshall 1986 ; Martijn 1986), est attestée parmi la clientèle qui fréquente le poste de Tadoussac, au cours des décennies précédentes. Ils font partie, en effet, des chasseurs qui contractent des dettes au poste entre 1701 et 1708, soit pendant qu'il est loué par François Hazeur (Fortin 1978, doc. 414 : 25), et le père Laure témoigne des liens matrimoniaux qui unissent certains d'entre eux aux familles montagnaises, lorsqu'il inscrit dans son dictionnaire le terme *nehiro-aitchimeu* signifiant 'montagnés mikmaks', ou 'mikmaks incorporés parmi les Montagnais' (Cooper 1986 : 547 ; voir aussi Martijn 1986 : 210). Quelques années plus tard, il affirmera cependant regretter qu'on ait permis à un certain nombre de 'coureurs mikmaks' d'hiverner à Bon-Désir (Thwaites 1959, vol. 68 : 106). Les Micmacs ont pu par leurs connaissances contribuer à développer chez les Montagnais la pratique de la chasse au loup-marin en mer (Alain Bernard, comm. pers. 2003).

Les mentions de Micmacs disparaissent des actes consignés dans le Troisième Registre de Tadoussac à partir de 1725 pour apparaître de nouveau au début des années 1740 (voir Hébert 1976 : 334). Peut-être peut-on y voir la conséquence de la politique préconisée par les responsables de la Traite de Tadoussac qui distinguaient les Montagnais, dits 'habitues', des autres Amérindiens, dits 'étrangers', considérés comme des compétiteurs et par conséquent comme des indésirables (Castonguay 1987 : 19).

OCCUPATION DU TERRITOIRE CÔTIER AU XVII^e SIÈCLE PAR LES MONTAGNAIS DE LA TRAITE DE TADOUSSAC

Les archives coloniales du xvii^e siècle n'ont pas la même précision qu'au siècle suivant quant à l'organisation de la Traite de Tadoussac et elles ne contiennent pas de renseignements permettant de préciser l'importance des activités commerciales pour les Amérindiens rattachés aux postes de traite établis long de la côte.

Les Relations des Jésuites demeurent la principale source d'information sur les Montagnais et leur mode de vie, au xvii^e siècle. La période qu'elles couvrent s'étend de 1611 à 1672 et, à l'exception de la relation qui rapporte l'hivernement de 1633-1634 du père LeJeune parmi des Montagnais de Tadoussac (voir Moreau 1980), c'est surtout dans les écrits produits à partir de 1641 qu'on peut puiser des informations touchant plus spécifiquement les populations de la Côte-Nord. Les Jésuites renoncent à leur programme de christianisation consistant initialement à sédentariser les Amérindiens autour des établissements français et entreprennent de se rendre dans leur propre pays, à Tadoussac d'abord et à partir de 1651, plus en aval le long de la côte (Beaulieu 1990 : 20 ; Tremblay 1984 : 90-91).

Tableau 9

Nombre des chefs de famille chasseurs de loups-marins dans la Traite de Tadoussac vers 1730

POSTE	GROUPE DES TERRES (FAMILLES)	GROUPE DE LA MER (FAMILLES)	TOTAL	CHEFS DE FAMILLE CHASSEURS DE LOUP-MARIN
Tadoussac		12	12	8
Îlets-Jérémie	20	24	44	5
Moisie	20 ?*	20 ?	40	5-6
Total	40 ?	36-56	96	18-19

* Partage ambigu de la population entre ceux des terres et ceux de la mer.
(Source : Castonguay 1987 : 21)

PRÉSENCE DES AMÉRINDIENS EN TERRITOIRE CÔTIER

AU XVII^e SIÈCLE

À la lecture des Relations, on constate, ou plutôt on peut déduire, l'existence de populations qui vivent près du fleuve, alors que d'autres s'en éloignent davantage :

Suivant le même côté du Nord en montant, on rencontre les peuples de Chisedech et les Bersiamites, ce sont petites nations dont on a peu de connaissance, lesquelles ont commerce avec d'autres qui sont dedans les terres. En suite on trouve les Sauvages de Tadoussac, qui ont connaissance avec la nation du Porc Epic, et par l'entremise de ceux-cy avec d'autres sauvages encore plus retirez dedans les terres. (RJ 1972 [1640] : 34)

Si on pouvait dresser une petite maison à Tadoussac, ... tous les reliquats de ces petites Nations qui sont dans les terres, se viendroient là faire instruire, et le commerce des François n'en seroit que meilleur. (RJ 1972 [1642] : 42)

Les Jésuites témoignent encore de la répartition des différents groupes amérindiens selon l'axe fleuve / intérieur des terres, lorsqu'ils font état des efforts prosélytes des Montagnais de Tadoussac et des nouveaux convertis pour répandre le christianisme parmi les populations habitant des régions plus éloignées :

Les Chrestiens de Saint Joseph et de Tadoussac ont porté le nom de Jesus-Christ dans toutes ces petites Nations, avec les quelles ils ont quelque commerce. (RJ 1972 [1643] : 38)

Les Chrestiens avec leurs Chefs, jadis si jaloux de leur pays et de leur port de Tadoussac, qu'ils en refusaient la connoissance aux autres Nations, voyans que les Peres ne pouvaient les aller trouver dans le fond de leurs grand bois, les ont invités de venir demeurer aupres d'eux ... (RJ 1972 [1650] : 41)

EXPLOITATION HIVERNALE DES RESSOURCES DE LA FORÊT

ET EXPLOITATION ESTIVALE DU LOUP-MARIN

Les missionnaires vont habituellement retrouver les Amérindiens à leur retour de la chasse d'hiver ou, lorsqu'ils hivernent avec eux, ils les suivent en forêt :

On cultive cette pauvre petite vigne pendant l'esté afin qu'elle porte fruit pendant l'hyver. C'est à dire qu'un père de nostre Compagnie se trouve en ce quartier là si tost que ces peuples s'y assemblent, pour les instruire, jusques à ce qu'ils s'en aillent à leurs grandes chasses ... (RJ 1972 [1644] : 60)

Ensuite chacun tire vers son quartier d'Hyver, n'allans néantmoins qu'aux endroits dont ils ont convenu devant que de se séparer les uns des autres. Pour les Pères, ils se retirent à Kébec. Quelques-uns se joignent par fois aux plus grosses bandes pour les instruire dans ces profondes forests... (RJ 1972 [1652] : 12)

Les Relations des Jésuites montrent bien que les Montagnais chassent le loup-marin avant et après le début de son exploitation à des fins commerciales par des entrepreneurs de la colonie. Le père LeJeune l'indique pour les Montagnais de Tadoussac dans sa relation de 1634.

Une trentaine d'années plus tard, le père

Nouvel rapporte que les Papinachois, qu'il accompagne lors de leur montée vers le lac Manicouagan, ont chassé les loups-marins au fusil, à l'arc et à l'épée, sur la rivière aux Outardes (RJ 1972 [1664] : 15). Toutefois, l'information renvoie à une exploitation estivale ou à une période qui se situe en dehors de l'hiver. Pendant cette saison, la subsistance des Montagnais repose sur la capture de l'orignal et des autres espèces terrestres :

Les sauvages passent l'hiver dedans ces bois, courrans ça et là, pour y chercher leur vie : au commencement des neiges, ils cherchent le castor dans les petits fleuves, et le Porc-Épic dans les terres; quand la neige est profonde, ils chassent à l'Orignac et au Caribou... (RJ 1972 [1634] : 66)

Même lorsque le père Nouvel hiverne avec les Papinachois dans la région de l'îleVerte, les mentions de chasse font référence non pas aux mammifères marins, mais à l'orignal, que l'on poursuit dans les bois de la côte du sud, à la fin de novembre, ou que l'on mange au mois d'avril, à l'île aux Basques (RJ 1972 [1664] : 7-8 et 12). Le récit que fait le père Crépieul de son hivernement parmi les Papinachois, en 1672, correspond à celui que le père LeJeune avait fait quarante ans auparavant, à cette différence près que la scène se passe, cette fois-ci, sur la rive nord du Saint-Laurent et non sur sa rive sud (RJ 1972 [1672] : 27-30).

ABSENCE DE DÉNOMINATION RÉFÉRANT À UNE POPULATION RÉSIDANT AU BORD DE LA MER

Contrairement au XVIII^e siècle, il n'y a pas au XVII^e siècle d'appellation qui s'applique spécifiquement aux populations qui occupent le territoire côtier, à l'intérieur des limites de la Traite de Tadoussac. Si le terme *Unipeguriuet* employé par le père Laure a bel et bien son équivalent dans les écrits des Jésuites du XVII^e siècle, il n'est pas utilisé pour désigner les Montagnais qui vivent près de la côte, mais sert plutôt à nommer soit des populations éloignées comme les Puants (Winnebagos) de l'ouest du lac Michigan, comme dans la citation ci-après :

Les Oinipigou, peuples sédentaires... Quelques François les appellent la Nation des Puans, à cause que le mot Algonquin ouinipeg signifie eau puante; or ils nomment ainsi l'eau salée, si bien que ces peuples se nomment Ouinipegou, pource qu'ils viennent des bords d'une mer dont nous n'avons point de connoissance, et par conséquent il ne faut pas les appeller la nation des Puans, mais la nation de la mer. (RJ 1972 [1640] : 35; voir aussi [1658] : 21 pour Ouinipegouek)

... soit des populations de la baie d'Hudson, comme dans le Second Registre de Tadoussac, qui comprend la mention suivante pour l'année 1684 : P. *Silvy ad portum Nelson apud Sinipeg Sirini8ets* (Larouche 1972 : 148 ; voir aussi Relations des Jésuites 1972 [1671] : 24).

Les pères Silvy et Favre n'ont pas non plus inclus un terme désignant spécifiquement un groupe associé à la mer dans les dictionnaires qu'ils ont composés respectivement entre 1678-1684 et avant 1695, bien que qu'ils y aient mis celui servant à nommer la mer elle-même : *Sinipek8* 'mer', dans Silvy (Angers *et al.* 1974 : 107) et *Sinipeg – g8k* 'mer, eau puante' 2 'dedans', dans Favre (Angers et McNulty 1970 : 234).

Tout se passe comme si les « Montagnais de la mer » en tant que catégorie sociale n'existent pas dans la pensée des Français du XVII^e siècle appelés à côtoyer régulièrement les Amérindiens dans les postes de la Traite de Tadoussac et que l'expression est apparue plus tardivement dans le vocabulaire usuel, au XVIII^e siècle (Dufour 1996 : 210).

UN CHANGEMENT IGNORÉ ET UNE POPULATION NOMMÉE

La comparaison de la documentation historique portant sur la période qui s'étend des années 1640 (établissement de la mission à Tadoussac) aux années 1720 (décennie couverte par la relation du père Laure) montre que :

1. pendant les années 1640-1672, soit les décennies qui voient se constituer l'industrie du loup-marin dans la colonie, les Montagnais fréquentent l'espace côtier, chassent le loup-marin pendant l'été, mais comptent sur les ressources de la forêt pour leur subsistance pendant l'hiver ;
2. dans les premières décennies du XVIII^e siècle, le loup-marin est devenu l'une des principales ressources exploitées par les Montagnais pour le compte des postes de la Traite de Tadoussac ;
3. en concomitance, les Français distinguent parmi les Montagnais une population associée à la chasse au mammifère marin appelée « Gens ou Montagnais de la mer ».

L'hivernement de Montagnais à Bon-Désir, à partir des années 1720, atteste pour la première fois l'importance que prend le loup-marin dans leur économie, à des fins d'échange et de subsistance. Le cycle annuel des activités des Montagnais de Tadoussac, entre 1720-1750, contraste, à l'évidence, avec celui que décrivent les sources du XVII^e siècle, qui le présentent comme prioritairement orienté vers l'exploitation des ressources de la forêt, et ce, de l'automne jusqu'au printemps (Bernard 1998 : 113-114 ; Castonguay 1987 : 44-45, 1989 : 26-27 ; Dufour 1996 : 210).

Malheureusement les archives missionnaires et la correspondance coloniale font défaut lorsqu'il s'agit de préciser quand les Montagnais ont commencé à passer l'hiver sur le bord du fleuve pour produire des peaux et de l'huile de loup-marin en vue de les échanger aux postes de traite. Elles ne contiennent aucune mention d'actions délibérées de la part des marchands de la Traite de Tadoussac pour les amener à le faire, comme dans le cas de l'expérience de Le Gardeur de Courtemanche au Labrador, par exemple. On pourrait penser que l'intensification de la production de l'huile à des fins commerciales au début des années 1700 et, peut-être plus encore, la restauration des opérations commerciales ou l'hivernement du père Laure à Bon Désir dans les années 1720 auraient pu en susciter. Ni

l'administration de Hazeur, ni celle de Cugnet n'ont produit de tels témoignages.

Par contre, l'analyse de l'information disponible montre que la conjoncture qui prévaut au début du XVIII^e siècle est favorable à l'adoption de nouvelles pratiques de la part des groupes de la côte. En effet, ceux-ci sont confrontés, à l'époque, à une diminution des originaux et sont contraints à compter davantage sur le loup-marin pour leur subsistance pendant l'hiver, alors que le contexte économique colonial fait que l'intensification de la production de l'huile de loup-marin devient plus attrayante pour les marchands (Bernard 1998 : 119 ; Castonguay 1987 : 133-136 ; Dufour 1996 : 210). Le milieu est d'autant plus prédisposé à l'innovation que l'assimilation de Micmacs aux Montagnais et l'utilisation du fusil de chasse sont de nature à favoriser l'acquisition de nouvelles habiletés relatives à la navigation sur le fleuve et à faciliter l'attaque du loup-marin en eau libre et sur la glace.

La situation qui prévaut sur la Haute-Côte-Nord, et plus particulièrement à Tadoussac, est en quelque sorte « symétrique et inverse » à celle que rencontre Le Gardeur de Courtemanche au début de son implantation au Labrador : celui-ci tente d'intéresser les Montagnais dans la pêche au loup-marin, échoue dans son projet et doit engager des Canadiens pour poursuivre ses opérations. Dans le cas de la Traite de Tadoussac, les Montagnais ont accepté plus facilement d'intensifier l'exploitation du loup-marin à des fins commerciales et c'est sans doute pourquoi les sources sont muettes quant à leurs premiers hivernements près du fleuve ou aux difficultés qu'auraient pu éprouver les marchands pour assujettir cette activité aux intérêts de leur entreprise.

L'emprunt fait par Laure, Cugnet et Hocquart du terme « Sauvages ou Gens de la mer » à la langue montagnaise du XVIII^e siècle témoigne à sa manière qu'ils ont pris note qu'une partie de la population, cliente des postes de la Traite de Tadoussac, en est venue à prolonger son occupation de la frange côtière du fleuve Saint-Laurent. Si l'expression, de prime abord, paraît s'appliquer aux familles des chasseurs de loup-marin, un examen plus serré de la situation indique qu'il englobe une population plus large, incluant des familles, apparentées aux premières, qui continuent à exploiter les ressources de la forêt.

Notes

1. Cet article est une version modifiée de communications qui ont été présentées au XIX^e Colloque annuel de l'Association des archéologues du Québec et au Quatrième Congrès international des sciences sociales de l'Arctique de l'International Arctic Social Sciences Association (IASSA), respectivement à Grandes-Bergeronnes en mai 2000 et à Québec, en mai 2001. Nous avons conservé dans ce texte le terme « Montagnais » qui est employé par les Français et les Canadiens pour nommer les Amérindiens qui occupent majoritairement le territoire de la haute côte nord du Saint-Laurent au XVIII^e siècle. Depuis une dizaine d'années l'usage du terme « Inlus » ou « Innus » tend à se généraliser pour désigner les autochtones qui habitent actuellement le même territoire.
2. L'historien Serge Goudreau a dressé une biographie de Louis Aubert de LaChesnaye et a fait un compte rendu, pour la première fois, de son journal de voyage dans la Traite de Tadoussac en 1731 (Goudreau 1998). Il a aussi facilité l'accès à ce document que la plupart des chercheurs croyaient perdu.
3. Les droits associés au bail de la Traite de Tadoussac sont définis dans des ordonnances émises par l'intendant. Ils ont connu une extension importante au début du XVIII^e siècle. Si le

bail de Hazeur et Riverin ne comprend, en 1701, que le privilège exclusif de la traite des fourrures, on ajoute l'exclusivité de la chasse en 1707 et celle de la pêche en 1720, aux baux subséquents (Castonguay 1987 : 56-57).

4. Hocquart relate, dans sa correspondance, les expériences peu fructueuses faites dans le but de produire de la colle à partir des restes des loups-marins (Lunn 1986 : 135).
5. C'est à peu près 10 % des revenus tirés de la ressource en aval de Tadoussac, dans les postes du Labrador (Lunn 1986 : 132 ; voir aussi Lepage 1984 : 69 et ss).
6. Selon Cugnet, on ne pouvait accroître la production de peaux de martres et d'autres pelleteries qu'en attirant les Amérindiens de l'arrière-pays situé au-delà des lacs Mistassini, Manicouagan et Ashuanipi, à l'extérieur des limites de la Traite. Le castor est la seule espèce pour laquelle il a préconisé l'application de mesures de conservation en vue d'en assurer une production constante (C11A 1746 : 244).
7. Le père Laure donne une estimation plus faible du nombre de bêtes requises, trois ou quatre, écrit-il, parfois jusqu'à cinq ou six. Celle de Coquart paraît plus réaliste au regard des quantités enregistrées dans les retours de la Traite. On peut penser aussi qu'elle est plus appropriée que celle suggérée par Niellon (1996 : 170) pour le Labrador, car la proportion de phoque commun, plus petit que le phoque du Groenland (voir Prescott et Richard 1982, vol. 2 : 288, 296) devait être plus importante dans la récolte sur la Haute-Côte-Nord.
8. Dans son journal de voyage de 1868, le père Louis Babel utilise le toponyme « Pakameska » pour nommer la rivière Nipissis (Tremblay 1977 : carte ; voir aussi p. 70, pl. 33 et 34). Ce terme désigne aussi un site connu de pêche au saumon et de campement. Il est situé le long d'une voie de canot qu'empruntaient les Innus de Uashat, de Mani-Utenam et de Matimekosh pour se rendre au lac Ashuanipi et à l'intérieur du Québec-Labrador (Castonguay, Dandenault et Associés 1999 : 28).
9. LaChesnaye (1731 : 13), qui tient probablement ses informations des engagés dans les postes, fait lui aussi état de la parenté linguistique des Amérindiens de la Traite de Tadoussac avec ceux qui occupent les régions avoisinantes : « Les sauvages des Mistacin et nekoupaux vont chez les anglais tous les ans croyant avoir des marchandises a bien meilleur marché que chez les francois. Ils estiment beaucoup la poudre et le plomb des francois ils ont souvent communication avec les sauvages de la baye dhudson et parle la meme langue qui est montagnais ils ont un peu de différence dans l'accent. »
10. Pour estimer la population de la Traite, Hocquart s'est probablement fié aux informations provenant de sources diverses, incluant les commis engagés dans les postes. Les nombres indiqués dans son mémoire ne correspondent pas à aux données fragmentaires contenues dans la relation de 1730 du père Laure et dans le journal de LaChesnaye.

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Paul Charest, Toby Morantz, Pierre Frenette et André Lepage, de même que le lecteur ou la lectrice anonyme, pour leurs commentaires de la version préliminaire de ce texte. Je remercie aussi Charles Martijn pour avoir porté à ma connaissance le travail de Serge Goudreau et sa mise au jour du journal de voyage de Louis Aubert de LaChesnaye, Alain Bernard et André Dandenault pour avoir discuté du sujet avec moi et attiré mon attention sur de certains points dont devait tenir compte mon interprétation.

Documents d'archives

ANQ (Archives nationales du Québec), Archives des colonies, Correspondance générale, série C11A

—, 1701-1704 : Compte en gros des marchandises... depuis le dit mois d'octobre 1701 jusqu'au premier octobre 1704, Hazeur. Vol. 19 : 166-209.

—, 1733 : Mémoire sur toutes les parties du Domaine d'Occident en Canada. Hocquart, 1^{er} septembre 1733 (Duplicata). Vol. 59 : 318-381v.

—, 1734 : Beauharnois et Hocquart au Ministre, 8 octobre 1734. Vol. 61 : 125-127v.

—, 1744 : Hocquart au Ministre, 24 octobre 1744. Vol. 81 : 42-42v.

—, 1742 : Vente des effets provenant des Traités du domaine d'occident pendant l'année mil sept cent quarante deux. Vol. 114 : 218-219.

—, 1746 : Mémoire de Cugnet, 22 juillet 1746. Vol. 121 : 239-246v.

—, 1746-1747 : État des Effets provenant des Traités de Tadoussac pendant (les) années 1746 et 1747. Vol. 89 : 356-357v.

LACHESNAYE, Louis Aubert de, 1731 : *Voyage dont voycy le papier journal en l'année 1731*. Archives nationales (France), fonds de la Marine, série 4JJ, pièce 17). (Le document consulté est une copie provenant de la Commission de toponymie du Québec).

LAURE, Pierre, 1731 : *Carte du Domaine en Canada dédiée à Monseigneur le Dauphin, Checoutimy, le 23^e d'août*. Archives publiques du Canada. Ph/900/1731, (S.H., REC.67, no.17).

Ouvrages consultés

ALLAIRE, Bernard, 1999 : *Pelleteries, manchons et chapeaux de castor*. Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris.

ANGERS, Lorenzo, et Gérard E. McNULTY, 1971 : *Racines montagnaises par le père Bonaventure Favre, jésuite*. Centre d'études nordiques de l'Université Laval, Québec.

ANGERS, Lorenzo, David COOTER et Gérard E. McNULTY, 1974 : *Dictionnaire Montagnais-Français, Antoine Silvy*. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal.

BEAULIEU, Alain, 1990 : *Convertir les fils de Caïn*. Nuit Blanche éditeur, Québec.

BENNETT, Ethel M.G., 1967 : « Couillard de Lespinay, Louis » in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1 : 244-245. Les Presses de l'Université Laval et The University of Toronto Press, Québec et Toronto.

BERNARD, Alain, 1998 : *Parc marin du Saguenay : étude sur la perception et l'exploitation du milieu marin du 16^e au 18^e siècle*. Rapport déposé à Parcs Canada, ministère du Patrimoine canadien, Région de Québec.

BOUCHARD, Russel, 1989 : *Le Saguenay des fourrures, Histoire d'un monopole*. Russel Bouchard, Chicoutimi-Nord.

BOUCHER, Pierre, 1964 [1664] : *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du Pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*. Société historique de Boucherville, Boucherville.

CAMPEAU, Lucien, 1975 : *Les finances publiques de la Nouvelle-France sous les Cents-Associés. 1632-1665*. Les Éditions Bellarmin, Montréal.

CASTONGUAY, Daniel, 1987 : *Les Montagnais et l'exploitation de la Traite de Tadoussac dans la première moitié du XVIII^e siècle*. Département d'anthropologie (mémoire de maîtrise), Université Laval, Sainte-Foy.

—, 1989 : « Les impératifs de la subsistance chez les Montagnais de la Traite de Tadoussac (1720-1750) ». *Recherches amérindiennes au Québec* XIX (1) : 17-30.

CASTONGUAY, Dandenault et Associés, 1999 : *Les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam et la pêche au saumon dans la rivière Moisie. Étude historique et ethnographique*. Direction de projet Sainte-Marguerite-3, Hydro-Québec.

CHAREST, Paul, 2001 : « Les Nord-Côtiers. Peuplement de la partie orientale de la Côte-Nord du golfe du Saint-Laurent », in

- Gérard Duhaime (dir.), *Atlas historique du Québec. Le Nord, Habitants et mutations* : 24-36. Les Presses de l'Université Laval / Le Groupe d'études inuit et circumpolaires, Sainte-Foy.
- CLEMENT, Daniel, 1997 : *Le savoir écologique des Montagnais relatif au milieu marin : un état de la question*. Patrimoine canadien – Parcs Canada, Québec.
- CLERMONT, Norman, 1986 : « L'adaptation maritime au pays des Micmacs », in Charles Martijn (dir.), *Les Micmacs et la mer* : 11-27. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- COOTER, David, 1986 *Apparat français-montagnais (1726)*. Les Presses de l'Université du Québec, Sillery.
- DUFOUR, Pierre, 1996 : « De la Traite de Tadoussac aux King's Posts : 1650-1830 », in Pierre Frenette (dir.), *Histoire de la Côte-Nord* : 179-226. Institut québécois de recherche sur la culture, Presses de l'Université Laval, Québec.
- FAUTEUX, Jean-Noël, 1927 : *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*. Ls. A Proulx, Québec.
- FORTIN, Jacques, 1978 : *Reconnaissance archéologique. Poste de Tadoussac*. Ministère des Affaires culturelles. (Document 414, Inventaire du Poste de Tadoussac pour la succession de feu monsieur Hazeur fait par m. de Lespinay).
- FRANCIS, Daniel, et Toby MORANTZ, 1983 : *Partners in Furs*. McGill-Queen's University Press, Kingston et Montréal.
- FRENETTE, Jacques, 1986 : *Mingan au 19^e siècle : Cycles annuels des Montagnais et politiques commerciales de la Compagnie de la Baie d'Hudson*. Musée canadien des civilisations, Ottawa.
- FRENETTE, Pierre (dir.), 1996 : *Histoire de la Côte-Nord*. Institut québécois de recherche sur la culture, les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy.
- GOUDREAU, Serge, 1998 : « Louis Aubert de LaChenaye (1690-1745) et son voyage dans la traite de Tadoussac en 1731 ». *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française* 59 (216) : 109-115.
- HAMELIN, Jean, 1967 : « Legardeur de Tilly, Charles », in *Dictionnaire biographique du Canada vol. 1* : 458-459. Les Presses de l'Université Laval/The University of Toronto Press, Québec et Toronto.
- HEBERT, Léo-Paul, 1976 : *Le Troisième Registre de Tadoussac. Miscellaneorum Liber*. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal.
- LACOURSIÈRE, Jacques, 1995 : *Histoire populaire du Québec*. Tome 1. Septentrion, Sillery.
- LAROUCHE, Léonidas, 1972 : *Le Second Registre de Tadoussac. 1668-1700*. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal.
- LEPAGE André, 1984 : *Histoire de la pêche au loup-marin sur la Basse Côte Nord du Golfe Saint-Laurent*. Municipalité de la Basse Côte Nord.
- , 1989 : « Une transition technique, les pêches au loup-marin sur la côte du Labrador depuis le début du XVIII^e siècle ». *Anthropologie et Sociétés* 13(2) : 55-77.
- LUNN, Alice Jean, 1986 : *Développement économique de la Nouvelle-France 1713-1760*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.
- MARSHALL, Ingeborg, 1986 : « Le canot de haute mer des Micmacs », in Charles Martijn (dir.), *Les Micmacs et la mer* : 29-48. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- MATHIEU, Jacques, 1981 : *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^e siècle*. Fides, Montréal.
- MARTIJN, Charles, 1986 : « Voyages des Micmacs dans la vallée du Saint-laurent, sur la Côte-Nord et Terre-Neuve », in Charles Martijn (dir.), *Les Micmacs et la mer* : 197-224. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal.
- MORANTZ, Toby, 1983 : *An Ethnohistoric Study of Eastern James Bay Cree Social Organization 1700-1850*. National Museum of Man, Ottawa.
- MOREAU, Jean-François, 1980 : « Réflexions sur les chasseurs-cueilleurs. Les Montagnais décrits par Le Jeune en 1634 ». *Recherches amérindiennes au Québec* X(1-2) : 40-49.
- NIELLON, Françoise, 1996 : « Du territoire autochtone au territoire partagé : le Labrador, 1650-1830 », in Pierre Frenette (dir.), *Histoire de la Côte-Nord* : 135-177. Institut québécois de recherche sur la culture, les Presses de l'Université Laval.
- NISH, Cameron, 1969 : « Riverin, Denis », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. II : 600-602. Les Presses de l'Université Laval/TheUniversity of Toronto Press.
- , 1975 : *François-Étienne Cugnet, entrepreneur et entreprises en Nouvelle-France*. Fides, Montréal.
- PRESCOTT, Jacques, et Pierre RICHARD, 1982 : *Mammifères du Québec et de l'est du Canada*. Éditions France-Amérique, Montréal.
- RJ = RELATIONS DES JÉSUITES, 1972. Éditions du Jour. 6 volumes.
- THWAITES, R.G., 1959 : *The Jesuits Relations and Allied documents*. Pageant Book Company, New York.
- TREMBLAY, Huguette, 1977 : *Journal des voyages de Louis Babel. 1866-1868*. Recherche et transcription. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal.
- TREMBLAY, Victor, 1945 : *Bon-Désir*. Publications de la Société historique du Saguenay.
- , 1984 : *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à nos jours*. Publications de la Société historique du Saguenay, Chicoutimi.
- ZOLTVANY, Yves F., 1969 : « Aubert de La Chesnaye, Charles » in *Dictionnaire biographique du Canada* vol. II : 27-36. Les Presses de l'Université Laval/The University of Toronto Press, Québec et Toronto.